



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie : 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

Tél : 03.84.23.34.40

Courriel : secretariat@fousseماغne.com

BULLETIN n° 284 du 10 octobre 2018

Le mot du Maire :

Madame, Monsieur,

J'ai été informé de rumeurs circulant sur les réseaux sociaux à propos d'une forte augmentation de la taxe foncière. Je voudrais, ici, remettre le train sur les rails.

Effectivement le total de votre avis d'imposition est beaucoup plus élevé que l'an dernier. Le montant de la prestation des ordures ménagères a été introduit alors qu'il n'y figurait pas les années précédentes. Son principe est similaire à la taxe sur l'audiovisuel qui est prélevée en même temps que votre taxe d'habitation.

Sur la page 4 de votre avis, dans la partie supérieure du tableau, vous constaterez que les taux 2017 et 2018 concernant la commune, l'intercommunalité et le département sont absolument identiques. Vous n'avez donc subi aucune augmentation. Seule la base peut varier d'une année à l'autre, ce qui peut modifier à la marge votre montant d'impôt.

Par contre, vous supportez en plus une taxe gemapi de 0,135 % correspondant à la gestion de l'eau et des rivières.

La participation à l'enlèvement des ordures ménagères est fixée à 9,80 % de la base. Le montant indiqué dans cette colonne peut être comparé à celui qui vous a été facturé l'an dernier. Il faut savoir que le calcul diffère cette année puisqu'il est prélevé sur la base de votre imposition, contrairement à 2017 où il comportait un forfait et un complément pour les levées supplémentaires.

En revanche, vous bénéficiez désormais :

- d'une levée par semaine au lieu d'une par mois,
- de la mise à disposition des bacs jaunes,
- de l'accès à la déchetterie mobile 3 jours par semaine au lieu d'une fois tous les 2 mois.

Concernant la circulation des camions, la RD 419 qui traverse le village étant une voie départementale, nous n'avons pas compétence pour limiter leurs passages.

Quant à la RD 29, rue des Vosges direction Fontaine, mon prédécesseur avait signé un arrêté limitant la charge des véhicules à 3,5 tonnes. Celui-ci a été retiré par le Préfet, considérant cette route comme indispensable au Trafic de marchandises.

Concernant les feux tricolores, la configuration du carrefour ne permet pas d'obtenir un rendement optimum, notamment sur la vitesse d'approche. Toutefois, les résultats sont là : depuis 2 ans que ces feux fonctionnent, nous avons enregistré un accident majeur à cet endroit, contre 11 l'année précédente.

N'oubliez pas que si la présence de ces feux vous occasionne quelques gênes, ils ont été installés pour protéger votre vie et surtout celle de nos enfants qui fréquentent l'école.

Fousseماغne n'est pas un village particulièrement accidentogène. Nous avons 9 virages qui devraient être autant de ralentisseurs. Malgré cela, nous constatons au quotidien le passage de conducteurs inconscients qui mettent en danger les autres usagers et les piétons. Il est difficile de lutter contre la bêtise humaine et le risque zéro n'existe pas.

Des travaux sont encore à effectuer pour ralentir les véhicules aux entrées du village, aux passages piétons du faubourg Saint Antoine et à l'intersection de la RD 419 avec la RD 29 (carrefour de Fontaine). Mais il n'est pas envisageable de mettre en place des plateaux surélevés, qui seraient bruyants en raison des nombreux camions empruntant la RD 429, et je n'ose imaginer la réaction des riverains dans ce cas.

Bien cordialement,

Le Maire, Serge PICARD

Au Petit Moulin :

Sylviane et Marie, nouvelles gérantes du bar tabac « **Au Petit Moulin** » à Foussemagne, sont heureuses de vous recevoir dans leur nouveau local avec la Presse et le PMU.

Une collation vous sera offerte pour la journée Nationale du Commerce de Proximité ce samedi 13 octobre.

Horaires : Du lundi au samedi de 7h à 14h et de 16h30 à 20h
Dimanche de 8h à 12h
Fermeture le jeudi

Objectif zéro déchets :

Venez découvrir ce thème et échanger sur vos pratiques, autour d'un café ou d'un thé lors d'une discussion ouverte animée par Aude Duvoid. Vous pouvez apporter un objet à échanger.

Samedi 20 octobre de 10h30 à 12h
Maison des Arches - Place du Moulin
Entrée libre mais nombre de places limité

Inscriptions au **03.84.23.48.09** ou mediatheque.foussemagne@laposte.net



Déploiement de la 4G :

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile. Dans certains cas, **la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau**. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Si vous constatez des perturbations, vous pouvez les signaler au **0 970 818 818** ou sur le site assistance.recevoirlatnt.fr

Bourse aux jouets :

L'association AEPF organise une bourse aux jouets et vêtements d'enfants :

Dimanche 4 novembre 2018, de 9h à 16h
Maison des Arches de Foussemagne
Petite restauration sur place
Tarif : 8€ la table de 1,80 m



Inscriptions auprès de Bénédicte au **06.87.43.36.06** ou par mail à cyril.ripp@orange.fr

Aide à la pratique sportive :



Le Comité Départemental Olympique Sportif du Territoire de Belfort (CDOS90) peut **prendre en charge partiellement le coût de l'inscription d'un enfant au sein d'un club sportif.**

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur doit :

- Résider dans le Territoire de Belfort,
- Pratiquer un sport dans une association sportive affiliée au CDOS90,
- Etre né entre le 01/01/2003 et le 31/12/2012,
- D'autres critères peuvent entrer en jeu selon les situations.

Renseignements au **09.52.56.40.66** ou territoiredebelfort@franceolympique.com

Révision du PLU :

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil municipal a décidé de prescrire **la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal**. Vous aurez la possibilité de vous exprimer sur le sujet par plusieurs biais qui vous seront communiqués ultérieurement.